



Rencontre virtuelle d'informations sur la COVID-19 auprès des SGÉE

Questions-Réponses

**Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux
de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec**

Produit par Josée Annie Cossette et Mélanie Nadeau (agentes de planification, de programmation et de recherche), en collaboration avec Dr. Olivier Lasnier (médecin conseil COVID-19), Dr. Annie Boisvert (médecin conseil COVID-19) et M. Damien Legand (répondant-04santépublique)

1. Est-ce que l'achat d'un pulvérisateur électrostatique est un bon achat?

L'Ontario a effectué des études qui démontrent l'efficacité de cet appareil.
L'utilisation d'un chiffon propre et d'un désinfectant reconnu par Santé Canada offre la même efficacité.

2. S'il y a un cas positif, la santé publique remonte à combien de temps avant pour les contacts?

Depuis l'apparition des variants, la direction de la santé publique procède à une évaluation de la situation 72 heures avant l'apparition des symptômes. Si la personne est asymptomatique, ce sera 72 h avant, et ce à partir de la date du dépistage.

3. Dans un service de garde, quand on parle d'éclosion, cela représente combien de cas?

Peu importe le milieu, il y a déclaration d'éclosion dès qu'il y a au moins deux cas dont la transmission est survenue dans le service de garde.

4. Comment peut-on désinfecter les livres (pages en papier) ou la pâte à modeler? Combien de temps représente une quarantaine concernant la COVID-19?

Pour la majorité des objets qui n'est pas possible de désinfecter par nettoyage de surface, il est recommandé de mettre en quarantaine l'objet pour une période de 72 heures.

Pour la pâte à modeler, il n'y a aucune donnée précise à ce jour. L'INSPQ recommande de retirer les objets impossibles à nettoyer ou de prévoir une utilisation individuelle (ex. : un pot de pâte à modeler attribué uniquement à l'enfant).

5. Nous avons des groupes doubles (2 éducatrices/16 enfants).

- a) Si une éducatrice est positive à la COVID-19, est-ce que l'autre doit passer un test?**
- b) Quelle est la marche à suivre pour les autres personnes de la garderie?**
- c) Qui pourrait être retiré et pourquoi?**

- a) L'éducatrice qui est en contact avec une collègue dépistée positive à la COVID-19 n'aura pas à subir un dépistage automatiquement. Une évaluation sur l'utilisation de ses équipements de protection individualisée (ÉPI) ainsi que la durée et la distance lors des contacts avec le cas sera réalisée. Selon cette évaluation, un test pourra ou non être réalisé.
- b) Une fois le résultat positif au dépistage à la COVID-19 de l'employée, la direction de la santé publique entamera une enquête. À la suite des informations recueillies et de l'analyse de la situation, l'enquêteur identifiera les recommandations à appliquer et procédera à une divulgation de celles-ci aux personnes concernées (ex. : direction, collègue) dans les meilleurs délais.
- c) Une personne pourrait être retirée si :
 - Elle présente des symptômes de la COVID-19;
 - Un membre de sa famille est en attente d'un résultat de dépistage;
 - Un membre de sa famille est dépisté positif à la COVID-19;
 - Elle est considérée comme étant un contact à risque modéré ou élevé d'une personne dépistée positive à la COVID-19.

6. Les mesures de protection face au virus seront différentes d'une région par rapport à une autre. Comment allez-vous nous en informer et pour notre région, cela se présente de quelle façon?

Pour la région de la Mauricie et du Centre-du-Québec, les informations sont régulièrement mises à jour sur la page Facebook et le site Internet du CIUSSS MCQ. De plus, des envois officiels se feront par la direction de la santé publique pour les informations à diffuser aux SGÉE.

7. Est-ce qu'il y a un plan de prévu pour la troisième vague?

Oui, il y a un plan pour la troisième vague. Ce dernier est connu et divulgué par les dirigeants du gouvernement (Premier Ministre du Québec, Directeur national de la santé publique et ministre de la Santé et des services sociaux) en fonction de l'évolution de la situation. Plusieurs informations pertinentes sur le site Internet Quebec.ca sont régulièrement mises à jour :
<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019>

8. Commente détermine-t-on le changement de couleur des zones?

Cette gestion relève des instances gouvernementales.

Plusieurs facteurs sont analysés, dont les plus importants sont : le nombre de cas actifs, la capacité du système de santé, le nombre de décès et le nombre d'éclosions actives de COVID-19.

9. Un enfant qui tousse depuis deux semaines et que le résultat de ses tests est négatif. Est-ce qu'il y a des mesures particulières à appliquer?

Il faut continuer à surveiller les symptômes (nouveaux ou aggravation). En cas de doute, il est important de se référer à l'algorithme décisionnel.

10. Quelles sont les recommandations lorsque deux milieux familiaux se retrouvent au parc?

Il est recommandé d'éviter la rencontre des deux groupes. Les principales mesures à appliquer sont :

- D'utiliser une zone par groupe ou un module par groupe;
- De maintenir la distanciation de deux mètres entre les personnes n'appartenant pas à la bulle-groupe;
- Ou de fréquenter le parc à une période différente de l'autre groupe.

11. Quelles sont les recommandations en ce qui concerne les protecteurs latéraux sur les lunettes? Est-ce conforme et quels sont les modèles conformes?

Conformément à la réglementation, les protecteurs oculaires ou faciaux doivent être conformes à la norme CSA Z94.3-07 : *Protecteurs oculaires et faciaux*, entre autres, lors de la projection de particules ou d'objets.

Dans le contexte de la COVID-19, l'objectif est de protéger les personnes contre les gouttelettes. Ainsi, considérant la tâche d'une éducatrice en SGÉE, elle ne comporte pas un risque de projections d'objets, de particules, de matières dangereuses, de métaux en fusion ou de rayonnements intenses, tel que prévu par le RSST, donc une protection oculaire (ex. : lunettes de vue) munie de protecteurs latéraux est suffisante. Pour que cet équipement soit jugé efficace, il est important que la lunette couvre totalement les yeux, que les protecteurs latéraux s'adaptent parfaitement à la monture et demeure stable. (Source : CNESST).

12. Quelle est la différence entre une nouvelle toux et une toux aggravée?

Nouvelle toux : Qui est apparue depuis la veille de la fréquentation du SGÉE ou présente lors du retour du congé de la fin de semaine alors que l'enfant ne présentait pas ce symptôme.

Toux aggravée : Toux connue qui perdure depuis quelque temps et qui s'intensifie ou se détériore depuis 24 heures.

13. Nous désinfectons les portes d'entrées et les clôtures extérieures, mais en hiver, le désinfectant gèle. Avez-vous des solutions?

Effectivement, la majorité des désinfectants risquent de geler en période hivernale. Il est davantage recommandé d'installer des dispositifs de solution hydroalcoolisée permettant le lavage des mains des visiteurs.

Pour les modules de jeux extérieurs, nettoyer lorsque visiblement souillés. En hiver, appliquer les mesures de nettoyage habituelles.

**Centre intégré universitaire
de santé et de services sociaux de
la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec**

Direction de la santé publique et responsabilité
populationnelle

CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec

Centre administratif Bonaventure

550, rue Bonaventure

Trois-Rivières (Québec) G9A 2B5

www.ciusssmcq.ca

*Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Mauricie-et-
du-Centre-du-Québec*

Québec 